



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2026-20H00

Le 12 mai 2026, à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Céline PILON

Ordre du jour

- Approbation du dernier PV,
- Désignation du référent déontologique,
- Désignation du correspondant incendie,
- Désignation des référents CLECT,
- Proposition d'une liste de membres pour la CCID,
- Demande de subvention au département pour le City Stade,
- Demande de subvention du Sou des Ecoles,
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2026.

Projet Délib 01 : Désignation du référent déontologue

Mme le Maire rappelle le droit des élus de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques stipulés dans la Charte de l'élu local. Il est désormais obligatoire de désigner un référent et celui-ci doit être choisi par le conseil municipal. Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le CDG69 afin de simplifier cette démarche propose une liste de déontologues habilités. Ils peuvent être consultés sur les sujets de conflit d'intérêt et de problème pénal, et fournir un accompagnement et un conseil adapté en cas de nécessité. Leur avis est consultatif.

Mme le Maire va prendre plus de renseignements auprès du CDG69. Le référent sera désigné lors d'une prochaine réunion.

02 – Désignation du correspondant incendie secours

Mme le Maire rappelle le rôle du référent incendie secours: le référent incendie secours est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies sur la commune. Par ailleurs le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Correspondants désignés : Mme Sophie CHASSAGNEL et M. Geoffrey GALLAND suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

03 – Désignation référent CLECT

Mme le Maire rappelle le rôle de la CLECT.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'assurer la neutralité financière et garantir l'équité financière entre les communes dans le cadre du transfert des compétences de la COR aux communes. Elle contribue à la transparence et vérifie que le transfert de compétences n'altère pas la bonne gestion financière. Elle permet ainsi de fournir une base objective pour attribuer des compensations.

Référents : Mme Sophie CHASSAGNEL et Mme Esther DEGRANDI suppléante.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

04 – Proposition d'une liste de membres pour la CCID

Mme le Maire rappelle que la Commission Communale pour les Impôts Directs vérifie les changements affectant les locaux et participe à veiller à maintenir des bases d'imposition à jour.

La commission doit comporter 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés parmi les contribuables de la commune. 12 autres noms doivent être proposés à l'administration fiscale dans le cas où des membres suggérés ne pourraient pas faire partie de la commission pour des raisons légales.

Les membres sont ensuite nommés officiellement par l'administration fiscale à partir de la liste proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la liste proposée à l'unanimité.

05 – Demande de subvention au département pour le City Stade

Mme le Maire rappelle que le projet est évalué à 68 299 € HT.

Plusieurs demandes de subventions ont été demandées :

A la Région : subvention demandée 17 490 €, subvention obtenue 16 240 €.

A l'ANS (Agence Nationale du Sport) : subvention demandée 34 149 €, subvention obtenue 15 000 €.

DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : subvention demandée 39 299 €, en attente de réponse.

Dans l'attente du montant éventuel de subvention qui peut être obtenu avec la DETR, elle propose de demander une subvention dans le cadre des appels à projet pour un montant de 23 050 €.

Il resterait un autofinancement de 14 009 €. A noter qu'il doit obligatoirement rester 20% à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Des suggestions pour implanter le City Stade ailleurs que sur le terrain de jeux actuel sont étudiées.

06 – Demande de subventions du Sou des Ecoles

Mme le Maire fait part du courrier de l'association du Sou des écoles, représentée par Mme Emilie Reybillet, trésorière. L'école envisage une sortie à Lyon avec une visite du Musée des Confluences et de l'Aquarium. Si ces visites sont prises en charge par le Sou des Ecoles, grâce à ses manifestations tout au long de l'année, le transport en car des élèves reste une charge conséquente. Celui-ci s'élève à 595 €. L'association sollicite une subvention exceptionnelle permettant de couvrir les frais liés au transport. Le conseil municipal à 9 voix pour et 2 abstentions décide l'octroi de cette subvention exceptionnelle pour les élèves de l'école des Grands Montagnard d'AFFOUX.

Plusieurs points sont abordés :

- **Projet d'aménagement de l'étage de la mairie**
Mme le Maire informe qu'un document de synthèse va être rédigé afin d'établir la base d'un programme et d'un cahier des charges en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de l'étage.
 - **Auberge**
La commission auberge restitue les points principaux abordés lors de la réunion du 27 avril 2026 avec les aubergistes : bilan général, problèmes rencontrés, pistes d'amélioration, matériels à remplacer.
 - **Fin de contrat d'Alan MAISONNEUVE**
Madame le Maire indique que la commission Ecole va être amenée à se réunir prochainement pour évoquer la fin de contrat d'Alan MAISONNEUVE et réfléchir à son remplacement.
 - **Voirie**
 - **Réfection route du Nazet**
Mme le Maire annonce que la commission voirie a rendez-vous avec la COR le 21 mai sur place concernant la réfection planifiée du tronçon du Nazet. Il est précisé que le tonnage adapté a bien été pris en compte. Les travaux prévoient une réfection de chaussée avec largeur identique à l'actuelle. Dans le cas d'un élargissement étendu ou ponctuel, c'est la commune qui devra prendre à sa charge le surcoût.
 - **Ecoulement et regard vers chez M. VITI**
Mme le Maire informe qu'elle a rendez-vous lundi 18 mai avec le département pour évaluer le problème concernant le regard et la verse à gérer.
 - **Chemin de la Verpille**
Mme le Maire informe que le chemin a été élargi en partie haute par un des exploitants agricoles l'empruntant régulièrement sans que la commune ni les propriétaires riverains n'aient été informés des travaux projetés.
Les aménagements ont été réalisés jusqu'en limite de propriété privé et ont abîmé des piquets qui doivent être remplacés à la charge de l'exploitant. Pour l'instant, le remplacement des dits piquets n'a pas encore été effectué. L'exploitant agricole va être convoqué en mairie.
- Pour information : un cas similaire est à noter sur le chemin des Lagnières où un agrandissement a été réalisé pour le passage de camion grumier et qu'il y a un risque de dégradation des barrières. Des photos de l'état actuel des barrières, avant passage des grumiers, seront faites.
- **Chemin au Montmeterme**
Mme le Maire expose le sujet : les travaux de réfection du chemin après les travaux forestiers semblent insuffisants pour une partie des riverains qui estiment que des travaux complémentaires sont nécessaires et demandent à ce que les interventions de l'entreprise forestière et du prestataire mobilisé soient complétées. A ce jour, il n'est pas prévu de nouvelles interventions.
M. Sébastien GUILLOT propose de contacter l'entreprise pour en discuter.
- **Epareuse**
Mme le Maire informe que les travaux d'entretien des talus vont être intégrés au planning des agents techniques rapidement.

- Amendes de police

Mme le Maire rappelle que la demande de subvention au titre des amendes de police est à formuler avant début juillet et rappelle que le dispositif des amendes de police est un dispositif de financement public servant à financer des travaux liés à la sécurité routière au village.

Madame le Maire informe qu'une demande de 9 600 € HT avait été faite l'année dernière pour une obtention de 4 600 € HT.

Des devis vont être demandés avant la prochaine réunion de conseil municipal pour estimer à titre informatif l'installation d'un miroir, la mise en place de coussins berlinois ou de dos d'âne. Les demandes vont être faites mais n'actent aucuns travaux pour le moment. La commission prévoit de se réunir pour réfléchir aux améliorations pouvant être apportées en matière de sécurité au village.

- Location appartement dans l'ancienne mairie

Mme le Maire informe que le loyer a été fixé à 550 €/mois, charges d'électricité et de chauffage incluses. Pour rappel, l'installation actuelle ne permet pas de dissocier les consommations du centre de loisirs et du logement.

L'appartement va être loué en l'état à partir du 1er juin 2026. Le futur locataire a été informé des restrictions liées à la présence du centre de loisirs. Mme le Maire informe que la mairie autorise le déménagement mi-mai.

- SYDER

Mme le Maire informe que le suivi des lampadaires va être effectué pour assurer le bon fonctionnement de l'installation. La télégestion va être mise en place prochainement, ce qui permettra à la commune de moduler ponctuellement l'intensité de l'éclairage ou le nombre de lampadaires éclairés simultanément par exemple. A noter que lorsqu'il y aura une demande d'éclairage spécifique pour tout un week-end, c'est le SYDER qui sera en charge de la gestion.

Fin du conseil à 22h50

à Affoux, le 12/052026

Le Secrétaire,

Céline PILON

Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL

